

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 03 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 4^{ème} extraordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 25 octobre 2022

Date d'affichage : 04 novembre 2022

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 13

Pour : 13

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Raymond NUVET, Didier MOUCHEBOEUF, Simone ARAMET, Charlotte DENIS-CUVILLIER et Marie BERNARD,

Etaient excusés : Claire RAMBEAU-LEGER, Christophe METREAU et Marc LIONARD

Etaient absents : Nathalie CHATEFAU, Gaëtan BUREAU et Claude NEREAU

Secrétaire de séance : Annie CHARRASSIER

OBJET : Licence 3 – Validation de la location auprès d'un commerçant de Montguyon

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est propriétaire d'une Licence 3 rattachée à la salle polyvalente.

La licence 3 concerne les boissons en-dessous de 18° (vin, bière, crème de cassis, ...).

Monsieur le Maire informe que Monsieur MAUGET Arnaud a fait la demande le 05 octobre 2022, de pouvoir bénéficier de la location de cette licence 3 dans le cadre de ses activités. Monsieur MAUGET Arnaud pourra vendre de l'alcool de moins de 18 degrés lors des repas, à emporter et à consommer sur place.

Cette location pourra faire l'objet d'un renouvellement SANS TACITE RECONDUCTION. Monsieur MAUGET Arnaud devra 30 jours avant la fin de la date de la location, formuler sa demande de renouvellement par écrit.

Sans cette demande de reconduction, la location prendra fin le 03 novembre 2023 au soir. Dans ce cas précis, cette Licence 3 fera l'objet d'une nouvelle translation pour être à nouveau rattachée à la salle polyvalente.

Monsieur Le Maire propose aux membres présents, de louer cette Licence 3 à Monsieur MAUGET Arnaud à partir du 04 novembre 2022 au tarif de 200,00 euros (deux cents euros) par mois et, ce pour 12 mois soit jusqu'au 03 novembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **D'ACCEPTER** de mettre à disposition par la location, la licence 3 dont la commune est propriétaire, à Monsieur MAUGET au tarif de 200,00 euros (deux cents euros) par mois à partir du 04 novembre 2022 pour 12 mois soit jusqu'au 03 novembre 2023,
- **DE CHARGER** Monsieur Le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier de location de Licence 3.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

